

Mot de la présidence



Annie Domingue,
Présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Récemment, j'ai eu la chance d'assister à une conférence de la pétillante Kim Thù. Il est difficile de vous résumer fidèlement l'entièreté des propos qu'a tenus avec éloquence l'auteure à succès. Ce qui m'a le plus frappé, c'est qu'elle rendait hommage au peuple québécois qui a accueilli sa famille et elle, alors qu'elle n'avait que 10 ans.

Vous ne serez alors pas surpris d'apprendre que plusieurs de ces anecdotes prenaient racine dans le milieu scolaire entourée de ses camarades de classe et souvent de leur famille. Elle racontait comment l'une de ses enseignantes lui avait appris bien plus que la langue française en cuisinant avec elle une simple tarte aux pommes!

En nous faisant découvrir son parcours à certains moments hilarants et à d'autres, plutôt touchants, elle transmettait sa reconnaissance des gens qui l'ont entourée en exerçant simplement un métier comme le nôtre.

Elle a terminé sa conférence en nous offrant le récit d'un poème et en nous expliquant que nous provenions toutes et tous de métiers qui prennent soin des autres.

*être allongé contre toi
je suis allongé contre toi, tes bras
me tiennent. tes bras
tiennent plus que ce que je suis.
tes bras tiennent ce que je suis
quand je suis allongé contre toi et
que tes bras me tiennent.*

Ernst Jandl*

L'équipe du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes et une bonne année 2025, que celle-ci vous apporte paix, santé et bonheur.

Que cette pause soit reposante et vous permette de prendre soin de vous, que ce soit en lisant un livre de Kim Thù ou en écoutant du coin de l'œil Ciné-Cadeau!

Annie Domingue,
Présidente du SEEL



Compensation pour dépassement des maxima

Comme chaque année, le Centre de services scolaire des Laurentides doit compenser les enseignantes et enseignants pour le dépassement d'élèves. Pour le personnel enseignant concerné, ce paiement se fait deux fois dans l'année et le dernier, qui traite des mois de janvier à juin, devait être déposé sur votre paie du 4 juillet 2024.

Nous avons été informés que certaines personnes n'auraient pas reçu de compensation pour le dépassement des maxima. Le syndicat a donc déposé un grief pour protéger vos droits.

Si votre groupe ou l'un de vos groupes étaient en dépassement et que vous croyez ne pas avoir été compensés correctement, il est très important de nous transmettre les informations suivantes au z45.laurentides@lacsq.org, et ce, le plus tôt possible :

- Votre nom
- Le nom de votre école
- La liste d'élèves du groupe concerné avec les codes EHDAA
- Le nombre de périodes que vous aviez avec le groupe à votre horaire.

Attention de bien masquer le nom de vos élèves pour préserver la confidentialité ! Ces informations nous permettent de contester par voie de grief afin que les personnes lésées reçoivent correctement leur paiement.

Annie Domínguez
Présidente du SEEL



Reconnaissance du service RREGOP pour le personnel à statut précaire en lien avec les droits parentaux

Vous bénéficiez ou avez bénéficié :

- d'un congé de maternité à compter du 1^{er} janvier 1989 ou après;
- d'un congé de paternité, d'adoption ou d'un congé parental à compter du 1^{er} janvier 1991 ou après.

Sans avoir de contrat, vous êtes ou étiez à ce moment :

- à contrat à la leçon;
- suppléante occasionnelle ou suppléant occasionnel;
- enseignante ou enseignant à taux horaire.

Si cette situation s'applique à vous et que vous n'êtes pas à la retraite, de nouveaux droits vous sont accordés afin d'améliorer votre calcul de la rente de retraite du RREGOP. N'hésitez pas à communiquer avec nous rapidement à ce sujet au z45.laurentides@lacsq.org ou au 1 800 263-6024.

Olivier Gagnon
Secrétaire-trésorier du SEEL



Démarche d'accessibilité aux services pour les élèves HDAA

Le 4 novembre dernier, plusieurs enseignantes et enseignants ont assisté à une formation que nous avons offerte sur la démarche d'accessibilité aux services pour les élèves HDAA.

Nous vous rappelons que cette démarche se retrouve dans le *Référentiel : les élèves à risque et HDAA* produit par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE). C'est un outil qui gagne à être connu et utilisé. C'est une mine d'or d'informations où vous trouverez les définitions sur les différentes difficultés ou handicaps, les manifestations possibles pour chacune des difficultés, les interventions possibles permettant de soutenir le développement de l'élève, le rôle de chacun des intervenants et une quantité d'annexes avec plein d'informations supplémentaires.

Cet outil se retrouve sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant : https://seel.lacsq.org/wp-content/uploads/sites/56/2021/10/Referentiel_EHDAA-janvier_2019.pdf.

Nous avons aussi des copies papier au bureau du syndicat si vous préférez ce format.

Nous vous rappelons également que les formulaires pour la mise en place de l'équipe plan d'intervention ou du comité ad hoc, comme prévu à la convention collective, se retrouvent sur notre site Internet. Voici les liens pour y accéder :

Formulaire de référence - Équipe du plan d'intervention : https://seel.lacsq.org/wp-content/uploads/sites/56/2023/10/2023-02-22-Formulaire-de-reference_Equipe-du-plan-dinterventions.pdf.

Formulaire de référence - Comité ad hoc : https://seel.lacsq.org/wp-content/uploads/sites/56/2023/10/2023-02-22-Formulaire-de-reference_Comite-ADHOC.pdf.

En cas de besoin, n'hésitez pas à communiquer avec nous!

Myriam Turcotte,

Vice-présidente du SEEL



Fin de la pratique du « déboulage » et le passage d'un élève au niveau supérieur

En début d'année scolaire, les organismes scolaires ont reçu des indications concernant la pratique du « déboulage » et le passage d'un élève au niveau supérieur. Les écoles secondaires procèdent, ou procèderont bientôt, à la révision de leur grille-matières et de l'offre de programmes locaux. C'est une période propice pour mettre de l'avant le respect de la promotion par matière au 2e cycle du secondaire.

Voici des indications claires concernant la fin de cette pratique qui sont extraites de l'Info-Sanction.

- La fin de la reconnaissance d'un programme de niveau inférieur à la suite de la réussite d'un programme de niveau supérieur correspondant (déboulage) au 2e cycle du secondaire;
- La responsabilité de chaque CSS de prendre les moyens pour respecter la promotion par matière au 2e cycle du secondaire (art. 28 RP) en offrant la possibilité aux élèves de suivre des matières de niveaux différents au cours d'une même année scolaire lorsque la situation l'exige;
- La note de passage fixée à 60 % (art. 34 RP);
- La compétence exclusive au personnel enseignant d'attribuer un résultat faisant suite à une évaluation (art. 19.1 LIP);

Dans le cadre de son offensive professionnelle et pédagogique, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) poursuit l'objectif de faire cesser les pratiques illégales de promotion automatique, puisqu'elles entraînent des conséquences importantes sur la composition de la classe et la tâche de nos membres.

Annie Domingue,
Présidente du SEEL



Concours - Application MaCSQ

L'application MaCSQ est bien plus qu'une application! Elle vous permet de rester informés et mobilisés en temps réel avec une plateforme pensée pour répondre aux besoins uniques des membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Pour souligner le lancement de cette application, la CSQ offre la chance à ses membres de gagner une Apple Watch en quelques étapes simples. Pour participer à concours, vous devez :

1. **Télécharger l'application mobile MaCSQ** si ce n'est pas déjà fait!
 - Télécharger sur l'App Store : <https://apps.apple.com/ca/app/macsq/id6479270107>
 - Télécharger sur Google Play : https://play.google.com/store/apps/details?id=com.lacsqorg.csq&hl=fr_CA&pli=1
2. **Créer un compte** sur l'application et profitez d'une expérience syndicale personnalisée :
 - Accédez à des **actualités qui vous concernent directement**;
 - Recevez des **notifications** selon vos préférences (*push* et infolettre);
 - Découvrez l'**espace de mobilisation numérique** pour rester connecté aux enjeux qui vous tiennent à cœur.



Le concours prendra fin le **15 janvier à midi** et la gagnante ou le gagnant sera sélectionné parmi les membres inscrits.

Le SEEL-CSQ dans les médias

- Les classes d'adaptation scolaire victimes de la course à la diplomation
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2109745/classe-adaptation-scolaire-diplomation-ecole-notes-bonifiees>
- Élèves en difficultés d'apprentissage au primaire : « On ne répond pas aux besoins de tous les élèves »
<https://laurentides.cime.fm/nouvelles/652271/on-ne-repond-pas-aux-besoin-de-tous-les-eleves>
- Coupes budgétaires : Le CSSL n'offrira plus de cours de francisation
<https://laurentides.cime.fm/nouvelles/662042/le-cssl-n-offrira-plus-de-cours-de-francisation>
- Coupures en francisation au CSSL : Une dizaine d'enseignants et plus de 140 élèves écopent
<https://www.journalaces.ca/actualite/coupures-en-francisation-au-cssl-une-dizaine-d-enseignants-et-plus-de-140-eleves-ecopent/>

Avantages pour les membres CSQ

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) négocie chaque année des avantages pour ces membres et nous vous confirmons que le partenariat avec EspaceProprio a été renouvelé. Les membres de la CSQ peuvent donc bénéficier encore cette année de rabais chez **RénoAssistance** et **DuProprio** pour rénover, entretenir ou vendre leur propriété.



Les membres profitent d'une remise en argent de 1 %, pouvant aller jusqu'à 5 000 \$, sur tout projet de rénovation initié chez RénoAssistance.

Les régions actuellement desservies sont les suivantes: Grand Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Gatineau et Grand Toronto.



DuProprio offre aux membres 15 % de rabais sur tous les forfaits et 20 % aux clientes et clients de RénoAssistance*. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la page Internet suivante : <https://www.lacsq.org/espaceproprio/>.

En terminant, nous vous rappelons que vous pouvez toujours consulter la liste des avantages négociés pour les membres en vous rendant sur notre site Internet : <https://seel.lacsq.org/mon-syndicat/avantages-des-membres/>.